

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 08 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le 08 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Date de convocation : 31 mars 2016

Nombre de conseillers présents : 12  
Date d'affichage : 15 avril 2016

**ETAIENT PRESENTS** : Jean-Claude LAB, Marie-Ange BOICHUT, Arnaud LAVRUT, Jean BANDERIER, Béatrice BARRET-PAQUES arrivée au 4<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour, Bérengère CRETIN, Stéphane DUBOIS, Jacques KOLSZUT, Jean-Louis KOSIAK, Marie-Paule LACROIX, Elise MOIZAN, Jean-Marc PRIN.

**ETAIENT EXCUSES** : Anne-Laure BARRAUX, Hélène THEVENIN, Laurent RABBE

Les membres dont les noms suivent ont donné à des membres de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme BARRAUX Anne-Laure	à	Monsieur LAB Jean-Claude
Mme THEVENIN Hélène	à	Mme BOICHUT Marie-Ange
M. RABBE Laurent	à	M. PRIN Jean-Marc

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur BANDERIER Jean, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a donné lecture des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération en date du 28 mars 2014 fixant les délégations du Conseil Municipal au Maire.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 05 février 2016. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

## **1- FINANCES**

### **1-1 Vote des comptes administratifs de l'exercice 2015**

Les comptes administratifs détaillés sont consultables en mairie.

#### BUDGET COMMUNAL - CA 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
676 634.60 €	1 153 319.91 €	932 512.78 €	899 986.90 €
Résultat excédentaire	476 685.31 €	- 32 526.88 €	Résultat déficitaire

## BUDGET annexe ASSAINISSEMENT - CA 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
105 591.29 €	119 180.44 €	21 524.32 €	23 632.11 €
<u>Résultat excédentaire</u>	13 589.15 €	<u>Résultat excédentaire</u>	2 107.79 €

## BUDGET annexe LOGEMENTS SOCIAUX - CA 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
6 923.48 €	35 934.71 €	21 834.88 €	27 624.70 €
<u>Résultat excédentaire</u>	29 011.23 €	<u>Résultat excédentaire</u>	5 789.82 €

Monsieur le Maire ne prendra pas part au vote.

A 12 voix pour, le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs des trois budgets tels que résumés ci-dessus.

### **1-2 Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2015**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 14 voix pour, DECLARE que les comptes de gestion du budget principal et ses deux budgets annexes : assainissement et logements sociaux, dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, Mme FLEURY Patricia, n'appellent ni observation ni réserve de sa part. Ils seront visés et certifiés conforme par l'ordonnateur.

### **1-3 Affectation des résultats antérieurs aux budgets primitifs 2016**

#### BUDGET PRINCIPAL de la Commune

L'exercice 2015 a généré un <b>EXCEDENT de fonctionnement cumulé</b> de	<b>476 685.31 €</b>
<i>Considérant qu'il convient d'apurer un déficit d'investissement de 32 526.88 € existant au 31/12/2015. Le conseil municipal, à 14 voix pour, décide d'affecter ce résultat au budget primitif 2016 de la commune, comme suit :</i>	
► <b>PRIORITAIREMENT</b> , pour apurer le déficit d'investissement au <u>compte 1068 (Section d'investissement – Recette)</u>	<b>32 526.88 €</b>
► Et le solde disponible est reporté en fonctionnement <u>au compte R002</u>	<b>444 158.43 €</b>

#### BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

L'exercice 2015 a généré un <b>EXCEDENT de fonctionnement cumulé</b> de	<b>13 589.15 €</b>
<i>Considérant qu'aucun déficit d'investissement n'est à apurer. Le conseil municipal, à 14 voix pour, décide d'affecter ce résultat au budget annexe assainissement de l'exercice 2016, comme suit :</i>	
► <b>REPORT</b> de la totalité en fonctionnement <u>au compte R002</u>	<b>13 589.15 €</b>

## BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX

L'exercice 2015 a généré un <b>EXCEDENT</b> de fonctionnement cumulé de	<b>29 011.23 €</b>
<i>Considérant qu'aucun déficit d'investissement n'est à apurer. Le conseil municipal, à 14 voix pour, décide d'affecter ce résultat au budget annexe des logements sociaux pour l'exercice 2016, comme suit :</i>	
► <b>REPORT</b> de la totalité en fonctionnement au compte R002	<b>29 011.23 €</b>

### **1-4 Vote des budgets primitifs de l'exercice 2016**

Les budgets détaillés sont consultables en mairie.

#### **BUDGET PRINCIPAL de la Commune**

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, ADOPTE par chapitre le budget primitif de l'exercice 2016 de la commune, validé par la commission communale des finances réunie le 29 mars 2016 comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT		Section d'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 351 536 €	1 351 536 €	725 212 €	725 212 €

#### **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, ADOPTE par chapitre le budget annexe assainissement de l'exercice 2016, validé par la commission communale des finances réunie le 29 mars 2016 comme suit :

Section d'EXPLOITATION		Section d'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
110 906 €	110 906 €	36 213 €	36 213 €

#### **BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX**

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, ADOPTE par chapitre le budget annexe des logements sociaux de l'exercice 2016, validé par la commission communale des finances réunie le 29 mars 2016 comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT		Section d'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
55 011 €	55 011 €	23 700 €	23 700 €

### **1-5 Vote des taux d'imposition 2016 des taxes directes locales**

Considérant que le produit fiscal attendu cette année est de 375 082 €,  
Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, décide de maintenir pour l'année 2016 les taux d'imposition votés l'année précédente comme suit :

* <b>Taxe d'habitation</b>	<b>6.95 %</b>
* <b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	<b>13.50 %</b>
* <b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	<b>23.20 %</b>

### **1-6 Répartition des subventions communales 2016**

Considérant les demandes de subventions reçues en mairie.

Le montant total des aides allouées dans le cadre du vote du budget primitif de l'exercice 2016 s'élève à 7 860 €.

A 14 voix pour et 1 abstention de Monsieur BANDERIER pour dénoncer la manière peu démocrate qu'une association a adoptée pour évincer un de ses membres,

Le Conseil Municipal APPROUVE la répartition de cette somme ainsi détaillée dans le document budgétaire :

ASSOCIATIONS	Montant en € Subventions 2016
A.S.C. Fonctionnement	935
Comité des fêtes	1000
A.P.E.	300
F. rural : Fonctionnement	1500
Souvenir Français (entretien tombes militaires)	75
Amicale pétanque	300
Choisey et son patrimoine	450
Les 3 A	300
C.A.S. personnel territorial	3000
<b>TOTAL</b>	<b>7860</b>

Monsieur DUBOIS s'interroge sur la demande de subvention déposée par certaines associations faisant état d'une trésorerie avantageuse en fin d'exercice. Monsieur le Maire explique que ces fonds permettent d'appréhender les imprévus : manifestations annulées, investissements ...

### **1-7 Proposition subvention communale exceptionnelle à la Banque Alimentaire du Jura**

La ville de Dole a mis à la disposition de la banque alimentaire du Jura des locaux pour permettre l'installation d'une antenne et créer une Epicerie Sociale à Dole, dans l'ancien LIDL.

Ces deux structures devraient permettre aux personnes démunies de la commune de Choisey de recevoir une aide alimentaire.

Pour démarrer dans de bonnes conditions, la banque alimentaire du Jura demande l'aide des communes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 15 voix pour

- DECIDE d'attribuer la somme de 1000 € pour soutenir ce projet
- PRECISE que le montant total des aides allouées dans le cadre du vote du budget primitif de l'exercice 2016 s'élève désormais à 8 860 €.

### **2- BATIMENTS – Réfection fenêtres du secrétariat de mairie**

Pour la sauvegarde du patrimoine et dans un souci d'économie d'énergie, Monsieur le Maire explique le projet de rénover les fenêtres du bâtiment de la mairie et améliorer l'isolation des combles.

Le bâtiment étant classé, le coût très onéreux de l'opération oblige la collectivité à réaliser dans un premier temps la réfection des cinq fenêtres du secrétariat de mairie.

Après avoir exposé le projet à la DRAC, cette dernière conseille de faire appel au service de l'entreprise Pierre BLANC située à CUISIA (39), agréée « bâtiments de France » et spécialisée dans la menuiserie et l'ébénisterie.

L'estimatif des travaux s'élève à 22 517.80 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 15 voix pour

- APPROUVE le projet de rénovation
- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental du Jura, du Conseil Régional de Bourgogne-F.C., de la DRAC et de l'ADEME, des aides financières.

### **3- VOIES et RESEAUX DIVERS – Renouvellement contrat prestation assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que les eaux usées de Choisey sont déversées et traitées à la station d'épuration de la ville de Dole dont la délégation de gestion a été donnée à la Lyonnaise des eaux.

Dans un souci de cohérence technique, il serait pertinent de charger le même prestataire d'exploiter le service public d'assainissement collectif de la commune comprenant la collecte des eaux usées et pluviales, et la prise en charge des trois postes de relèvement : Pasquier, Rougelots, Salle des fêtes.

En contrepartie des prestations fournies, la commune verse une rémunération forfaitaire annuelle de 10 452 € H.T. à la Lyonnaise des eaux.

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce contrat avec la Lyonnaise des eaux pour deux années  
PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2016.

#### **4- INTERCOMMUNALITE**

##### **4-1 Adhésion au regroupement de commandes « Zéro Pesticide »**

Elise MOIZAN explique qu'à partir du 01 janvier 2017, les communes seront obligées de ne plus utiliser de désherbants, sauf sur les terrains de football et les cimetières.

Pour anticiper ce projet, la communauté d'agglomération du Grand Dole propose à ses communes adhérentes de constituer un groupement de commandes pour la réalisation de diagnostics de pratiques, l'élaboration de plans de désherbage et la communication auprès des habitants.

Ce groupement pourra permettre de bénéficier de 80 % de subventions pour financer les études préalables et les futurs investissements (matériel, équipement ...).

Le Conseil Municipal à 15 voix pour,

ACCEPTÉ l'adhésion de la commune de Choisey à ce groupement

AUTORISE Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes

ELIT en tant que représentant titulaire de la commune au sein de la commission d'appel d'offres :  
Elise MOIZAN et son suppléant : Stéphane DUBOIS.

##### **4-2 Fixation des ouvertures dominicales des commerces en 2016**

La loi dite Macron n°2015-990 du 06 août 2015 et son décret d'application n°2015-1173 en date du 23 septembre 2015 comportent une réforme du travail dominical.

Parmi les évolutions proposées, l'extension maximale du nombre de dimanches concernés passe de cinq à douze à partir du 01 janvier 2016.

L'office de commerce et de l'artisanat du Grand Dole s'est prononcé favorablement à l'instauration de 7 dimanches sur le territoire du Grand Dole. Il s'agit du 1<sup>er</sup> dimanche des soldes d'hiver, du 1<sup>er</sup> dimanche des soldes d'été, du dimanche d'avant-rentrée scolaire, du Week-end gourmand du Chat Perché (septembre), des 3 derniers dimanches précédant Noël.

La Communauté d'Agglomération du GRAND DOLE a décidé par délibération en date du 04 février 2016 d'autoriser les maires à déroger à 7 reprises, pour l'année civile 2016, à l'obligation de repos dominical.

Dans un souci d'unification et conformément à la décision de la C.A. du Grand Dole, Le Conseil Municipal à 15 voix pour DECIDE d'instaurer l'ouverture des mêmes dimanches sur la commune de Choisey.

#### **5- INFORMATIQUE – Adhésion pluriannuelle aux services mutualisés du service informatique du SIDEC**

A 14 voix pour et 1 abstention de Mme LACROIX pour dénoncer l'inefficacité du service du SIDEC, le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion de la commune de Choisey aux services mutualisés du Service Informatique et TIC du SIDEC.

Ce service permet d'assurer une maintenance du matériel informatique et des logiciels, des aides téléphoniques, des formations aux logiciels spécifiques ...

La convention avec le SIDEC est signée pour 1 an, renouvelable tacitement, avec une durée maximum de 6 ans. Le coût du service s'élève à 3 471 € par an (tarif 2016).

## **6- AFFAIRES GENERALES**

### **6-1 CIMETIERE - Révision du tarif des concessions et création d'un nouveau tarif pour columbarium vertical**

Dans un souci de cohérence, Monsieur le Maire demande la révision du prix de la concession d'une caverne pleine terre (mini-caveaux).

De plus, le Conseil doit définir le tarif de concession du columbarium vertical qui sera prochainement installé au cimetière de Choisey.

Ainsi, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 15 voix pour, DECIDE de fixer le tarif des concessions au cimetière communal de Choisey, comme suit :

CONCESSIONS		TARIFS	
		15 ans	30 ans
CIMETIERE	Pleine terre –2m2 (tombe)	100 €	200 €
	Caverne pleine terre – 1m2 (demi-tombe)	100 €	200 €
ESPACE CINERAIRE	Caverne comprenant 4 emplacements divisibles : attribution possible à différents concessionnaires.	Néant	100 € l'emplacement
	Columbarium vertical de 13 cases de deux emplacements chacune non divibles.	Néant	200 € la case de deux emplacements.

### **6-2 CARTE AVANTAGES JEUNES – Participation communale pour 2016/2017**

La municipalité a le projet pour la rentrée 2016/2017 d'offrir la carte avantages aux jeunes cabotins.

Ces cartes sont fournies par « Info Jeunesse Jura » à raison de 7 € la carte.

Le coût maximum de l'opération s'élèverait à 840 € sur la base de 120 jeunes susceptibles d'être intéressés.

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour,

- DECIDE d'offrir la carte avantages jeunes pour la rentrée 2016/2017 aux jeunes cabotins exclusivement âgés de 14 à 22 ans.
- PREND NOTE qu'une campagne d'information sera lancée auprès des cabotins
- PRECISE que les crédits seront prévus au budget 2016.

## **7- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **QD 1 - COMPTE RENDU DE LA CONSULTATION ET RESULTAT DES MARCHES – Conformément à la délibération du 05 février 2016.**

- [TRAVAUX AMENAGEMENTS DE SECURITE DE DIVERSES RUES DU VILLAGE : Chemin du Truchot, rue des larges pierres et rue sous les vignes](#)

Pour rappel, l'estimatif des travaux : 60 346 € H.T.

Cinq entreprises ont été consultées : BONNEFOY, EIFFAGE, EUROVIA, SJE, WAWRZYNIAK.

Toutes ont répondu favorablement à la consultation :

Entreprises	BONNEFOY	EIFFAGE	EUROVIA	SJE	WAWRZYNIAK
Montant HT	43 002.80 €	46 101.30 €	42 243.94 €	44 889.80 €	43 180 €

Conformément à la délibération du 05 février 2016, la commission communale « VRD » a décidé de retenir l'entreprise la moins disante : EUROVIA.

Le plan de financement définitif de l'opération est ainsi défini :

DEPENSES	Montant H.T. en €	RECETTES	Taux	Montant H.T. en €
Etudes (faisabilité, projet, assistance)	3 370 €	Conseil DEPARTEMENTAL – Amendes de Police (travaux assujettis estimés à 25 000 € – seuil maxi. 30 000 €)	25 %	6 250 €
- Travaux	42 243 €			
		Autofinancement		39 364 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 614 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>45 614 €</b>

• TRAVAUX AMENAGEMENTS DU PARKING DE LA SALLE DES FETES

Pour rappel, l'estimatif des travaux : 79 410 € H.T.

Cinq entreprises ont été consultées : BONNEFOY, EIFFAGE, EUROVIA, SJE, WAWRZYNIAK.

Toutes ont répondu favorablement à la consultation :

Entreprises	BONNEFOY	EIFFAGE	EUROVIA	SJE	WAWRZYNIAK
Montant HT	63 426.20 €	63 011.50 €	49 402.55 €	57 898.50 €	58 859.50 €

Conformément à la délibération du 05 février 2016, la commission communale « VRD » a décidé de retenir l'entreprise la moins disante : EUROVIA.

Le plan de financement définitif de l'opération est ainsi défini :

DEPENSES	Montant H.T. en €	RECETTES	Taux	Montant H.T. en €
Etudes (faisabilité, projet, assistance)	3 810 €	Conseil DEPARTEMENTAL – Fonds de relance BTP (travaux assujettis estimés à 40379 € – Voirie, Terrassement, EP)	30 %	12 114 €
- Travaux	49 403 €			
		Autofinancement		41 099 €
<b>TOTAL</b>	<b>53 213 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>53 213 €</b>

Le Conseil Municipal valide la signature de ces deux marchés de travaux ainsi que leur plan de financement définitif.

**QD 2** - Les portes ouvertes du Centre de Secours des Pompiers du GRAND DOLE sont prévues le 11 et 12 juin 2016.

La séance est levée à 20 H.

A Choisey, le 15 avril 2016

M. LAB JC,  
Maire



